

211737



COMMUNE DE DRAP

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU DE LA COMMUNE DE DRAP

Par arrêté métropolitain, le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné que soit procédé à une enquête publique du dossier portant sur le projet de révision générale du PLU de la commune de Drap, pour une durée de 31 jours, du 22 avril 2024 au 22 mai 2024 inclus.

A cet effet, par décision de Madame la présidente du tribunal administratif, Monsieur Gérard RENAUD a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Jean-Loup DESTOMBES en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition comme suit (à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés) :

- A la mairie de DRAP, au Service de l'Urbanisme, 1 Place Georges Clémenceau - 06340 Drap - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- A la Métropole Nice Côte d'Azur, au Service de la Planification, 9 Avenue Valérie Giscard d'Estaing (anciennement 1 - 3 Route de Grenoble) - quartier de l'Arénas, Nice- immeuble Le Connexio - 1er étage - bureau 1.04, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête ou les adresser

par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire-enquêteur
Enquête publique portant sur le projet de révision générale du PLU de Drap
Métropole Nice Côte d'Azur
Service de la Planification
5 rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE Cedex 4

Les observations reçues par courriers postaux ou par lettres déposées sur lieux d'enquête seront annexées au registre d'enquête par le commissaire-enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la clôture de l'enquête fixée au 22 mai 2024 à 17h00.

Les observations pourront également être adressées par voie électronique, uniquement pendant le délai de l'enquête, à l'adresse suivante : plu-drap.nicecotedazur.org.

Monsieur Gérard RENAUD, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

A la mairie de DRAP, 1 Place Georges Clémenceau - Drap, les jours suivants :

- Mardi 23 avril : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

- Lundi 29 avril : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

- Mercredi 15 mai : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

A la Métropole Nice Côte d'Azur, 9 avenue Valérie Giscard d'Estaing - quartier de l'Arénas, (anciennement 1-3 route de Grenoble), NICE, immeuble Le Connexio - 1^{er} étage - bureau 1.04, le jour suivant : Lundi 6 mai : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 16 h 30

Un avis au public faisant connaître

l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux, diffusés dans le département.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet avis sera affiché sur les lieux habituels de l'affichage, au siège de la Métropole, à la mairie de DRAP et sur les panneaux d'affichage prévus sur le territoire de la commune pour l'information du public.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante : <https://www.nicecotedazur.org/metropole/administration/avis-de-concertations-et-enquetes-publiques/>

Le projet de révision générale a fait l'objet d'un examen au cas par cas de l'autorité environnementale figurant dans le dossier soumis à enquête publique. Les avis des collectivités territoriales et de leur groupement figurent également dans le dossier d'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - service de la planification. (Madame Claire ALLOMBERT 04 89 98 19 21)

Au terme de l'enquête, la décision pouvant être adoptée est l'approbation du projet de révision générale du PLU de DRAP. L'autorité compétente pour décider est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du conseil métropolitain.

211764

SUNSHINE

SASU au capital de 50 000 €
Siège social : 25 rue Villarey
06500 MENTON
RCS NICE 842 398 950

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 06/04/2024 a décidé la dissolution de la société, la fin de mission du commissaire aux comptes SARL LEMALLE experts associés Mme DESSAINT Estelle à compter du 06/04/2024, la mise en liquidation amiable, nommé liquidateur Mme RASTOLL Sandra, 364 route Sainte-Catherine, La Roche, 06420 VALDEBLORE et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée au 364 route Sainte-Catherine - La Roche, 06420 VALDEBLORE. Mention au RCS NICE.

211803

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Me COLLINET, notaire à RIEDISHEIM (68) en date du 12/04/2024, enregistré à la recette de MULHOUSE, le 23/04/2024, dossier 12974, référence 2024N6657

SAS FMI, SASU au capital de 10 000 euros, 24 avenue de la Gare, 06220 VALLAURIS, 844 354 381 RCS ANTIBES

A cédé à : CHEZ ALLEMANN, SARL au capital de 5 000 euros, 6 rue de l'Arse, 68100 MULHOUSE 842 999 401 RCS MULHOUSE

Un fonds de commerce de restaurant sis 24 avenue de la Gare, 06220 VALLAURIS.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 84 000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 12/04/2024.

Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales chez INFINI IMMO & PRO - 24 avenue du Midi, 06220 GOLFE-JUAN.

Pour avis.
Le notaire.

211743



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE MARITIME
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE SYNDICAT MIXTE INONDATIONS AMÉNAGEMENTS ET GESTION DE L'EAU MARALPIN

AVIS

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques (articles R.2124-1 à R.2124-12) relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, le préfet des Alpes-Maritimes a été sollicité par le Syndicat Mixte Inondations Aménagements et Gestion de l'Eau (SMIAGE) maralpin pour le compte de la communauté d'agglomération de la Riviera Française, en vue de l'octroi d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports. Elle concerne la création et l'entretien d'un ouvrage atténuateur

de houle constitué d'une digue sous-marine en enrochements à implanter dans la passe de l'anse nord des Sablottes, sur la commune de MENTON.

Préalablement à l'ouverture de l'instruction administrative, le préfet des Alpes-Maritimes, conformément à l'article R.2124-5 du C.G.P.P.P, procède à une publicité préalable consistant en un avis publié dans deux journaux à diffusion locale ou régionale, habilités à recevoir des annonces légales diffusées dans le département.



211763

PAJEMAS

SARL en liquidation
au capital de 10 000,00 €
Siège social : 100 che de Bellevue
06560 VALBONNE
917 463 325 RCS GRASSE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 31/12/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31/12/2022.
Mention au RCS GRASSE.



PROFORMALITÉS
www.proformalites.com

SIMPLE
RAPIDE
SECURISÉ
CONFIDENTIEL

SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE

Sur la France entière